

Union nationale des Syndicats cgt des Personnels des Associations et Organismes sociaux, sportifs & Culturels

14-16 rue des Lilas 75019 Paris I 01 42 40 94 02 I contact@uspaoc-cgt.fr www.uspaoc-cgt.fr

Après le 19 novembre, on remet ça le 14 décembre!

ON LACHE RIEN

Nous avons été nombreuses et nombreux à nous mobiliser le 19 novembre 2021 pour défendre nos métiers du lien social relevant de l'ANIMATION BRANCHE ECLAT ANIMATION et ALISFA.

Forte de cette bonne mobilisation, l'USPAOC CGT a interpellé les représentants de l'état et les employeurs d'HEXOPEE et ELISFA afin qu'ils se positionnent sur les revendications annoncées dans notre tract du 19 novembre, qu'ils connaissent depuis bien longtemps puisqu'elles sont constamment défendues et développées au sein des conventions collective ECLAT (animation) et ALISFA.

A ce jour, n'ayant reçu aucun retour des représentants d'HEXOPEE et ELISFA, l'USPAOC CGT a décidé d'appeler à une nouvelle journée de mobilisation le 14 décembre 2021, partout en France.

Nous le portions lors de la mobilisation du 19 novembre dernier. Nous le répétons pour celle du 14 décembre 2021 : Souvent les grands oubliés, malgré leur rôle essentiel de cohésion sociale et de transmission de valeurs éducatives, culturelles, citoyennes, nous participons à la construction, l'épanouissement et l'émancipation individuelles et collectives des publics accueillis.

Bien que les collectivités locales, l'Etat, les services de l'Education et de la Culture les considèrent comme des métiers d'avenir, générateurs d'emplois notamment pour une jeunesse qui peine à trouver un 1er emploi, rien n'est fait pour les rendre attractifs.

Bas salaires, précarité et mauvaises conditions de travail, L'USPAOC CGT alerte depuis des années sur cette situation qui est devenue insoutenable pour les salarié-e-s de l'ANIMATION. Aujourd'hui ce secteur souffre de sous effectifs et d'un turn-over particulièrement anormal, dû à l'inaction de la puissance publique et des employeurs de l'économie sociale et solidaire à répondre aux demandes des salarié-e-s sur le terrain.

Les conséquences sont désastreuses sur la qualité d'accueil, sur les contenus pédagogiques ou sur la sécurité notamment des enfants. Cette logique génère des modes d'organisation dysfonctionnant et déshumanisées, où l'enfant est parqué, au détriment d'une relation de confiance et d'écoute tellement importante pour sa construction. Au lieu d'émanciper les consciences, nous construisons une forme d'aliénation collective répondant à une logique libérale de gestion et financière.

Les réponses les employeurs et les dirigeants politiques :

- Mieux parquer les enfants en rétablissant des systèmes de garderie,
- Réduire le nombre d'animateurs,
- Accompagner le turn-over par des salariés non professionnels de l'animation et favoriser des formations non professionnelles tels que les BAFA et BAFD et par le recours à des animateurs volontaires non professionnels (ex contrat d'engagement éducatif, service civique...),
 - Polyvalence à outrance et augmentation des rythmes de travail,
 - Non application du droit du travail,
 - Horaires entrecoupés,
 - Mise en place d'un nouveau système de calcul de rémunération revu à la baisse,
 - ♣ Dérogation au 24h obligatoire pour le temps partiel.

STOP ça suffit!



- 🖶 Un salaire minimum à 2 000 euros brut à temps plein,
- 🖶 La fin des temps partiel subi,
- La reconnaissance des métiers,
- Mise en place d'un système limitant les coupures (Journée entière),
- Des formations diplômantes,
- Des moyens pédagogiques supplémentaires,
- La mise en place d'un service public de l'enfance,
- Le retour à un système de rémunération plus égalitaires pour un même emploi,
- L'amélioration des conditions de travail,
- ♣ Un taux d'encadrement permettant de travailler dans de bonnes conditions,
- Une pénalité sous forme de sur-cotisation pour les employeurs utilisant des contrats courts, CDD et intérim,
- La Sécurité Sociale Professionnelle qui garantisse un revenu de remplacement pour toutes celles et ceux qui sont privés d'emploi à un moment ou à un autre de leur vie professionnelle,
- ♣ Un droit syndical adapter aux métiers de l'ANIMATION.

